MISE AU POINT SUR LA DECLARATION DE L'ORGANISATION MEDECINS SANS FRONTIERES SUR FRANCE 24 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES SURVIVANTS DES VIOLENCES SEXUELLES

1. **Par rapport à la déclaration de 53.000 Victimes en 2025 pour une seule organisation qui est MSF**

Nous reconnaissons l'appui du partenaire MSF dans la prise en charge des cas des SVS comme tant d'autres partenaires, Néanmoins ces données publiées par MSF non jamais été validées à tous les niveaux et ne concordent pas avec ceux se trouvant dans l'outil officiel DHIS2 qui est la seule source des données sanitaires au niveau du pays.

2. **Par rapport à la mise en place des mesures qui restreignent aux SVS à l'accès aux soins**

R/ a. Il s'agit d'une allégation infondée. En effet, plusieurs partenaires, autres que MSF, notamment l'UNFPA, IMA, PU, IRC, IPASS, DCA, MEDAIR, HEAL AFRICA et PPSSP, pour ne citer que cela apporte actuellement leur appui à la prise en charge des survivants des violences sexuelles (SVS) dans différentes structures sanitaires des zones de santé Sous notre responsabilité. Il convient de souligner que cette prise en charge est entièrement gratuite à tous les niveaux, sans aucune forme d'ingérence politique, et s'effectue conformément aux normes et protocoles nationaux en vigueur.

- **Par rapport à la reconnaissance uniquement des SVS avec blessures,** Le personnel soignant de nos structures de santé est formé et assure la prise en charge des SVS conformément au Protocole National en vigueur. Par ailleurs, la définition de cas est connue et appliquée par les prestataires concernés.

- **Par rapport à la reconnaissance des SVS uniquement arrivé dans le délai de 72 heures**

 Cela est inexact, dans la mesure où, selon les données vérifiables dans le DHIS2, **13 283 cas** de SVS ayant consulté au-delà du délai de 72 heures ont bénéficié d'une prise en charge adéquate au cours de l'année 2025.

 De même, au cours du premier semestre 2026, **2 782 cas** de SVS ayant consulté au-delà du délai de 72 heures ont bénéficié d'une prise en charge.

- **Par rapport au profil de l'auteur du viol**, ces éléments sont repris dans les outils normés de prise en charge, Toutefois, pour des raisons de confidentialité et de protection des données personnelles, les dossiers des survivants sont codifiés conformément au protocole National de prise en charge en vigueur.

- **Concernant la proportion de 80 % des auteurs de viols qui sont des hommes armés avancée par MSF,** cette information ne peut être confirmée à ce stade, dans la mesure où elle n'est pas vérifiable à partir des données disponibles vérifiable dans la base DHIS2. Toutefois, si cette statistique découle d'une enquête menée par MSF, nous invitons cette organisation à en partager les résultats avec l'ensemble des parties prenantes, afin de permettre leur examen et leur analyse de manière concertée.

- **Concernant les allégations de falsification des dossiers des victimes dans le but de réduire le cas,** il convient de préciser que nos différentes supervisions conjointes, réalisées avec les partenaires intervenant dans la prise en charge, y compris MSF, n'ont jamais mis en évidence de telles pratiques. Par ailleurs, MSF, en tant que partenaire, ne nous a jamais officiellement signalé de tels faits. C'est donc avec regret que nous avons pris connaissance de ces allégations à travers les médias.

- **S'agissant de l'allégation selon laquelle les survivantes devraient obligatoirement passer par un commissariat de police avant de bénéficier d'une prise en charge médicale,** cette information est inexacte. En effet, l'accès aux soins médicaux ne doit être subordonné à aucune démarche policière préalable. Toutefois, la prise en charge juridique est bien prévue dans le Protocole national de prise en charge des SVS et ne peut être envisagée qu'après la prise en charge médicale, sur la base du consentement libre et éclairé de la survivante.

Fait à Goma, le 10 Novembre 2026

Dr Robert BIYA NKIZINKIKO, Chef de Division

Dr Pascaline THEY THEY MUYISA, Médecin Inspecteur

Dr Jean Marie MUHINDO KAMUKEHERE, CB Info San

Dr John HAKIZIMANA MUZIGE, MCP/PNSR

Dr Lucien KANDUNDAO BINDU, Analyste chargé de la surveillance épidémiologique,

Dr Jeannine MUHINDO MUHAVI, MCZ GOMA

Dr Richi MAKANDIRWA WETEMAWAMI, MCZ KARISIMBI